



Litige avec assureur loueur de voiture

Par **ge8329**, le **21/07/2015** à **10:16**

Bonjour,

Le 15/05/2015 j'ai loué un véhicule. A l'arrêt, moteur tournant, j'ai été accroché par un chauffeur de bus qui a reconnu sa responsabilité. Suite à un courrier adressé à la société de bus, j'ai reçu une réponse qui me disait que le chauffeur était effectivement responsable à 100%.

L'assureur du bus confirmait, m'ont-ils dit, ce pourcentage de responsabilités. Lorsque j'ai téléphoné à la société de location du véhicule, il m'a été dit qu'elle retenait 50/50 et ne me rembourserait pas ma caution de 850€. Je leur ai donc adressé la lettre de la société des bus. Cette société de location devait me rappeler la semaine dernière mais toujours rien.

Qu'en pensez-vous? Que puis-je faire?

Très cordialement

Gé83